



Procédure de photographie et de vidéographie lors des évènements

Natation Canada croit que l'utilisation adéquate de la photographie et de la vidéographie est un excellent outil servant à célébrer et à promouvoir la participation et les réalisations des personnes impliquées dans le sport. Nous comprenons aussi que la grande majorité des images sont appropriées et sont prises de bonne foi. C'est un fait que certaines images peuvent être mal utilisées ou mal interprétées et mettent un participant, surtout un enfant, en situation de risques.

DÉFINITIONS

Ces termes sont définis comme suit dans ce document :

« photographie et de vidéographie » : Terme général référant à toutes les formes de capture d'image incluant, mais ne se limitant pas aux photographies, à l'enregistrement vidéo, aux publications sur les médias sociaux et à la retransmission vidéo.

Procédures

Dans le but de minimiser les risques, toutes les photographies et les vidéos pris lors de compétitions sanctionnées de Natation Canada/Association provinciale, qu'ils soient pris par un photographe ou vidéographe professionnel, un spectateur, un membre du personnel de soutien ou tout autre participant, devra observer les standards de décence généralement acceptés, notamment :

- Les photographies et la vidéographie sont interdites derrière les blocs de départ au départ d'une course ou où indiqué ;
- Les photographies et la vidéographie sont interdites dans les vestiaires et la salle de bain ou tout autre endroit prévu pour se changer ou zone de préparation ;
- Les photos en action devraient être une célébration de l'activité sportive et non une image sexualisée dans un contexte sportif ;
- Les photos en action ne devraient pas être prises ou conservées lorsqu'une photo révèle un maillot de bain déchiré ou mal placé ;
- Éviter les images, les angles de caméra et les poses qui pourraient être susceptibles d'être mal interprétés.

Le non-respect de ces procédures est sujet au [code de conduite](#). De plus, le non-respect de ces procédures pourrait entraîner le retrait de la personne à l'évènement.

Tous les participants et les spectateurs de l'évènement devraient être au courant de ces standards de photographie et de vidéographie grâce à des déclarations à l'évènement. Voir ci-dessous pour un exemple d'annonce. Vous pourrez l'ajouter à vos déclarations d'avant-session.

« Rappel à tous les participants : Sous AUCUNE circonstance les caméras ou autres appareils d'enregistrement ne sont permis dans la zone immédiatement derrière les blocs de départ lors des entraînements ou de la compétition, dans les vestiaires ou dans toute autre zone prévue pour se changer. »

Approuvée

Révisée : 20 mars 2019

Approuvé : 20 mars 2019

Révision approuvée : 6 décembre 2022